



lexegalis

# Programme de Formation



## Formation ACTU Droit Social & RH

### Continuité d'activité et obligation de sécurité

#### Objectifs

- ✓ Se mettre à jour des évolutions du droit du travail
- ✓ Être en capacité de mettre en œuvre ces évolutions dans sa structure

#### Partie 1 – Les marqueurs RH de la continuité d'activité

- ✓ Activités concernées par la continuité d'activité
- ✓ Analyse des recommandations sanitaires du gouvernement
- ✓ Mise en télétravail pour les fonctions éligibles
- ✓ Mettre en œuvre un PCA (plan de continuité d'activité)

*Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses*

#### Partie 2 – Associer le CSE à sa démarche

- ✓ Faire vivre son CSE pendant et après le confinement
- ✓ L'information du CSE et des salariés
- ✓ La consultation du CSE sur le DUERP
- ✓ La consultation du CSE sur le PCA

*Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses*

#### Partie 3 – Comment agir face à l'exercice d'un droit de retrait

- ✓ Contours juridiques du droit de retrait
- ✓ La notion de danger grave et imminent est au centre
- ✓ Prise en compte du droit de retrait et ses conséquences sur le contrat de travail
- ✓ Que faire face à un droit d'alerte du CSE ?

*Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses*

#### Partie 4 – Questions / Evaluation / Conclusion

## Public

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, Managers, Juristes, Salariés

## Prérequis

Avoir une expérience opérationnelle de la fonction RH depuis au moins un an

## Méthode pédagogique

**Evaluation** des attentes en amont de la formation par questionnaire

### Déroulement pédagogique :

**Phase 1 - Apport théorique** : Présentation des mises à jour prévues et de l'actualité sociale (activités : vidéo, fiches / power point filmé ou commenté)

**Phase 2 - Apport Pratique** : Focus sur la mise en application des évolutions du droit du travail dans votre association (activités : Vidéo / Fiche synthèse)

**Phase 3 - Echanges apprenant-formateur** questions / réponses (activités : traitement des questions)

**Evaluation de l'atteinte des objectifs** : Organisation d'un QCM en fin de la formation

## Organisation

### Modalités au choix de l'apprenant :

#### *Intra ou Inter*

**E-Learning** : 40 mn en connexion 24/24 (+ 30 mn de visio en individuel si option choisie)

**Classe virtuelle / formation à distance** : 2 heures connectées en direct : 7 apprenants maximum

**Présentiel** : Une journée de 7 heures : 10 apprenants maximum

**Dates** : Disponibles sur notre site ou nous contacter

**Intervenants** : Frédéric BERTUCCI ou Delphine WITKOWSKI Juristes en Droit Social & Consultants RH

**Organisme** : LEXEGALIS N° Déclaration d'Activité OF 93 131 254 313

**Qualité** : Organisme certifié OPQF et référençable DATADOCK

### Clients en situation de handicap :

Partenaires orientation : CAP EMPLOI

Accessibilité de nos locaux aux personnes en situation de handicap

